

Département du Jura

Maître d'ouvrage :

Commune de Salins-les Bains

Rapport d'enquête du Commissaire Enquêteur



Décision N° E22000043/25 du tribunal administratif de Besançon

Arrêté n°Préfecture- DCPPAT-BCIE-20220725-001

ENQUETES D'UTILITE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains, sollicitée par la commune de Salins-les-Bains

Du 5 septembre 2022 au 23 septembre 2022

Hervé ROUECHE – Commissaire Enquêteur

Sommaire

Sommaire	1
I. GENERALITE CONCERNANT L'ENQUETE	3
1. Cadre général du projet.....	3
2. Objet de l'enquête	3
3. Présentation du projet.....	4
A. Choix des immeubles à restaurer	4
B. Objectifs du projet.....	5
C. Coûts d'acquisition	5
D. Coût de travaux	6
E. Délais d'exécution des travaux	6
II. ORGANISATION ET DEROULEMENT	8
1. Désignation du commissaire enquêteur	8
2. Composition du dossier.....	8
3. Durée de l'Enquête Publique.....	8
4. Reconnaissance des lieux et collecte de renseignements.....	8
5. Mesure de publicité.....	9
A. Annonces légales	9
B. Affichage de l'avis d'enquête	9
6. Mise à disposition du dossier	9
7. Permanences du Commissaire Enquêteur	10
8. Réunions d'information et d'échanges.....	10
9. Formalités de clôture.....	11
III. ANALYSE DES OBSERVATIONS	12
1. Bilan de l'enquête publique.....	12
2. Notification au Maître d'ouvrage des observations par procès-verbal de synthèse.....	12
3. Mémoire en réponse du Maître d'ouvrage	12
4. Synthèse des avis des personnes publiques associées.....	12
A. Avis de l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) :	12
B. Avis de la DDT :	12

Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

5. Analyses des observations du public, des réponses du Maître d’ouvrage et Avis du Commissaire enquêteur de l’enquête de D.U.P.....	13
IV. Annexes	15
Annexe 1 Publications Réglementaires	16
Annexe 2 Procès-verbal de synthèse	21

I. GENERALITE CONCERNANT L'ENQUETE

1. Cadre général du projet

Située dans le Nord-Est du département du Jura, la ville de Salins-les-Bains (2551 hab.) s'étire sur 4.5 km le long de la rivière « La Furieuse ».

Cette situation a historiquement fait la richesse et le développement de la ville autour d'activités industrielles et de l'exploitation du sel. Un âge d'or qui laisse un patrimoine exceptionnel, qui vaut à Salins de bénéficier d'un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et d'être labellisé « Petites Cités Comtoises de Caractères ».

Mais d'atout historique, cette situation est progressivement devenue un handicap avec l'arrêt de la Saline, la fin de l'industrie, la fermeture de services publics et un important déclin démographique. En résulte une forte vacance dans un parc ancien dont l'adaptation aux attentes actuelles est rendue plus difficile et coûteuse du fait des dispositifs de protection du patrimoine bâti.

Afin d'améliorer cette situation, la commune de Salins-les-Bains s'est engagée dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU) depuis le 30 juin 2016, opération qui s'achève le 30 juin 2022.

Or cette stratégie de revitalisation immobilière est limitée par l'inaction de certains propriétaires, détenant des immeubles parfois entièrement vacants localisés à un endroit stratégique pour la revitalisation.

2. Objet de l'enquête

L'enquête constitue un préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) d'une Opération de Restauration Immobilière (O.R.I.) de quatre immeubles sis 12, 33 et 43 rue de la République et 14 rue d'Orgemont à Salins-les-Bains.

L'ORI se définit comme une opération d'aménagement visant la réalisation de travaux de remise en état, de modernisation, ou de démolition ayant pour conséquence la transformation et l'amélioration des conditions d'habitabilité des immeubles visés.

Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

Au regard de la dégradation et de la vétusté importante de certains immeubles, la mise en œuvre de l'ORI trouve sa justification et pourra permettre d'opérer une recomposition urbaine cohérente avec le traitement des voiries et espaces publics déjà requalifiés.

Il s'agit d'un dispositif spécifique permettant de rendre obligatoire des travaux sur les immeubles les plus dégradés par le biais d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'engager les propriétaires concernés à intervenir rapidement.

3. Présentation du projet

A. Choix des immeubles à restaurer

Le dossier de déclaration d'Utilité Publique porte sur les 4 immeubles présentés ci-après :

Référence cadastrale	Adresse	Logements	Activités	Statut de propriété
39500 AO 289	12 rue de la République	2 logements vacants aux 1 ^{er} et 2 ^{ème} étages	1 cellule commerciale en RDC, vacante	monopropriété
39500 AP 240	33 rue de la République	3 niveaux regroupant 6 logements vacants	1 cellule commerciale en RDC, vacante	monopropriété
39500 AP 241	14 rue d'Orgemont	2 niveaux regroupant 4 logements vacants	1 cellule d'activités en RDC, vacante	monopropriété
39500 AP 229	43 rue de la République - 24 rue d'Orgemont	2 logements vacants aux 2 ^{ème} et 3 ^{ème} étages	1 cellule commerciale au RDC occupée : activité de restauration + 1 ^{er} étage logement dans bail commercial	monopropriété

Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

AO 289 : 12 rue de la République

Cet immeuble étroit, mitoyen sur deux côtés, est entièrement vacant, y compris le RDC commercial, depuis de nombreuses années. Il présente des dégradations importantes, n'ayant fait l'objet d'aucun entretien. Il constitue un point noir à un emplacement stratégique en plein cœur de la principale artère commerçante du centre-ville.

AP 240 : 33 rue de la République

Immeuble de volume important, avec une façade en pierres de taille de grande valeur patrimoniale, à proximité immédiate de la Grande Saline classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cet immeuble est en état de dégradation avancée, entièrement inoccupé depuis plusieurs années. Il se dégrade et renvoie une image négative en plein cœur du centre ancien.

A l'arrière de cet immeuble, séparé par une cour étroite et profonde, se situe l'immeuble du 14 rue d'Orgemont, également objet de la présente DUP – Travaux.

AP 241 : 14 rue d'Orgemont

Immeuble sur 3 niveaux, entièrement vacant et en état de dégradation avancée. Il constitue avec l'immeuble du 33 rue de la République un ensemble bâti imposant en plein cœur du centre ancien, en pleine dégradation, sans aucun entretien depuis de nombreuses années.

Ces deux immeubles du 33 rue de la République, et du 14 rue d'Orgemont sont touchés par la présence de mères.

AP 229 : 43 rue de la République - 24 rue d'Orgemont

Immeuble accueillant une activité commerciale en RDC (restauration), à laquelle se rattache un logement au 1^{er} étage, plus deux niveaux au-dessus entièrement vacants et en état de dégradation avancée. La pérennité de cet immeuble est aujourd'hui menacée par une toiture qui n'assure plus l'étanchéité de l'ensemble.

B. Objectifs du projet

Les objectifs opérationnels de l'ORI du centre ancien de Salins les Bains seront de :

- Redonner de l'attractivité au principal axe commerçant du cœur de ville ;
- Remettre sur le marché des logements vacants ;
- Traiter le logement indigne ;
- Développer du logement locatif de qualité, aux normes actuelles de confort et d'économies d'énergie ;
- Stabiliser ou développer le nombre de logements occupés par leurs propriétaires ;

C. Coûts d'acquisition

Appréciation sommaire des dépenses d'acquisition (estimations des services des domaines) :

Enquête publique (N°E2200043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

Référence cadastrale	Adresse du bien	Prix net
39500 AO 289	12 rue de la République	64 923 €
39500 AP 240	33 rue de la République	99 789 €
39500 AP 241	14 rue d'Orgemont	85 180 €
39500 AP 229	43 rue de la République - 24 rue d'Orgemont	222 760 €
TOTAL		472 652 € HT

D. Coût de travaux

L'appréciation sommaire des dépenses de travaux est récapitulée dans le tableau suivant :

IMMEUBLES	Surface habitable estimée totale en m ²	Coût des travaux € HT/m ²	TOTAL € HT
12 rue de la République	180 m ²	1 600 € HT/m ²	288 000 €
33 rue de la République	420 m ²	2 300 € HT/m ²	966 000 €
14 rue d'Orgemont	350 m ²	2 300 € HT/m ²	805 000 €
43 rue de la République – 24 rue d'Orgemont	450 m ²	1 600 € HT/m ²	720 000 €
Total : 4	1.400 m²	/	2 779 000 € HT

Pour les immeubles sis au 12 rue de la république et au 43 rue de la République-24 rue d'Orgemont un cout des travaux estimé à 1 600 euros HT/m2 est annoncé. Ce coût correspond à une réhabilitation importante qui englobe des travaux de reprise de la façade, de la toiture, des parties communes et une mise aux normes d'habitabilité de confort et de sécurité des logements.

Pour les immeubles sis au 33 rue de la République et au 14 rue d'Orgemont un coût des travaux estimé à 2300 euros HT/m2 est annoncé. Ce coût correspond à des travaux de la réfection de la façade, de la toiture, des parties communes et mise aux normes d'habitabilité de confort et de sécurité des logements, avec prescriptions architecturales particulières.

E. Délais d'exécution des travaux

La déclaration d'utilité publique a pour effet d'engager les propriétaires à intervenir Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

rapidement et dans le cadre fixé par l'O.R.I.. **Le délai accordé aux propriétaires est fixé par le Maître d'Ouvrage à 18 mois.** Passé ce délai, et en dernier recours, l'inertie privée constatée a pour conséquence la procédure d'expropriation.

II. ORGANISATION ET DEROULEMENT

1. Désignation du commissaire enquêteur

Par délibération N°45 en date du 3 avril 2017, le conseil municipal de Salins-les-Bains a sollicité l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de restauration immobilière (programme de travaux n°1) dans le cadre d'une opération de restauration immobilière.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon Thierry TROTTIER, par décision du 11 juillet 2022 (ordonnance n°E22000043/25), m'a désigné en tant que commissaire enquêteur, afin de conduire l'enquête publique.

2. Composition du dossier

Le dossier, qui a été mis à la disposition du public lors de la consultation, a été établi par la commune de Salins-les Bains.

Ce document est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Avis d'Enquête Publique
- ✓ Dossier d'Enquête Publique
- ✓ Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique
- ✓ Délibération du conseil municipal

3. Durée de l'Enquête Publique

Cette enquête publique s'est déroulée 5 septembre 2022 à partir de 10h au 23 septembre 2022 jusqu'à 16h, soit pendant 19 jours consécutifs.

4. Reconnaissance des lieux et collecte de renseignements

Le lundi 5 septembre, le Commissaire Enquêteur s'est rendu sur les lieux concernés par l'enquête afin d'observer les 4 bâtiments concernés depuis la rue.

Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

Lors des permanences le Commissaire Enquêteur à pu s'entretenir du projet avec M. le Maire Michel CETRE, M. Clément FORÊT 1^{er} adjoint aux Affaires générales, culture et sports et M. Cédric DIETRICH Directeur Général des Services.

5. Mesure de publicité

A. Annonces légales

La publication réglementaire a été faite dans la rubrique des annonces légales des journaux suivants :

- ❖ Le progrès
 - Le jeudi 25 août 2022
 - Le jeudi 8 septembre 2022

- ❖ La Voix du Jura :
 - Le jeudi 25 août 2022
 - Le jeudi 8 septembre 2022

Ces publications sont visibles en annexe 1.

B. Affichage de l'avis d'enquête

Lors des trois permanences tenues en mairie, le Commissaire Enquêteur put observer que l'affichage avait été correctement assuré en mairie de Salins-les Bains, conformément aux dispositions réglementaires.

6. Mise à disposition du dossier

Le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses remarques sur le registre d'observations côté et paraphé par le commissaire enquêteur déposés à la Mairie de Salins-les Bains. Ils étaient accessibles aux jours et heures habituelles de la Mairie.

En outre, le dossier d'enquête était consultable sur le site internet des services de l'état dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr (rubrique Accueil/Publications / annonces et avis/Enquêtes publiques/Déclaration d'utilité publique).

Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

Les observations pouvaient également être adressées par écrit à la mairie, Place des Alliés 39100 Salins-les-Bains.

Le public pouvait également transmettre par courrier électronique ses observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivant : pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant dans l'objet : DUP ORI Salins-les-Bains).

7. Permanences du Commissaire Enquêteur

Le commissaire s'est tenu à la disposition du public lors de **3 permanences** à la mairie de Salins-les-Bains:

- ❖ le lundi 5 septembre 2022 de 10h à 12h.

2 personnes se sont présentées à la permanence. 1 observation inscrite au registre

- ❖ le mercredi 14 septembre 2022 de 14h à 16h.

Pas de visite de citoyens à la permanence

- ❖ le vendredi 23 septembre de 14h à 16h.

Pas de visite de citoyens à la permanence

Le bilan comptable de la participation aux permanences est de **2 personnes**.

Le bilan total incluant observations et courriers, hors et en période de permanence, est le suivant :

- **1 observation inscrite au registre**

8. Réunions d'information et d'échanges

La nécessité d'une réunion d'information et d'échanges ne s'est pas fait ressentir durant la durée de l'Enquête Publique.

9. Formalités de clôture

A l'expiration du délai de l'enquête le vendredi 23 septembre 2022, le registre a été clos et signé par mes soins conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral.

III. ANALYSE DES OBSERVATIONS

1. Bilan de l'enquête publique

Organisée conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 1 août 2022, l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, une salle assurant la confidentialité ayant été mis à la disposition du commissaire enquêteur.

Dans le cadre des 3 permanences, 2 personnes se sont présentées à moi.

Le bilan total incluant observations, courriers et courriels, hors et en période de permanence, est le suivant :

- **1 observation inscrite au registre**

2. Notification au Maître d'ouvrage des observations par procès-verbal de synthèse

Le 28 septembre 2022, le Commissaire Enquêteur a remis à M. DIETRICH Directeur Général des Services de la commune de Salins-les Bains, le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique. Ce procès-verbal de synthèse est visible en **annexe 2**.

3. Mémoire en réponse du Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage n'a pas fourni de mémoire en réponse.

4. Synthèse des avis des personnes publiques associées

A. Avis de l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) :

Par une lettre datée du 17 juin 2022, l'UDAP émet à un avis favorable en rappelant le cadre réglementaire et notamment qu'il est souhaitable de conserver voir de reconstituer les quatre immeubles.

B. Avis de la DDT :

La DDT conclue que le dossier soumis à l'enquête comporte l'ensemble des éléments requis et est

Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

complet. Elle rend un avis favorable au projet.

5. Analyses des observations du public, des réponses du Maître d'ouvrage et Avis du Commissaire enquêteur de l'enquête de D.U.P.

- 1) Observation de Brasserie le commerce (43 rue de la République) locataire du fonds de commerce SAS GRIMCO. Mme GRIMBUHLER Caroline et M. CANNARD Jean Michel gérant et créateur de la société.

Notre fonds de commerce se situe dans l'immeuble du 43 rue de la République avec un accès 24 rue d'Orgemont, immeuble qui présente plusieurs signes de dangerosité, notamment au niveau de la toiture (fissures sur les cheminées, chéneaux hors d'usage) et également au niveau des ouvertures (fenêtres délabrées et porte d'accès endommagée) ce qui engendre des voies d'eau et qui compromettent la bonne marche de la cellule commerciale. En outre les étages comprenant d'éventuels logements sont complètement à l'abandon depuis plusieurs décennies d'où l'urgence d'une réhabilitation.

Nous sommes donc pleinement favorables à cette enquête publique.

Réponse du maître d'ouvrage :

Pas de réponse du maître d'ouvrage

Avis Commissaire Enquêteur :

Mme GRIMBUHLER et M. CANNARD sont les derniers locataires occupant des locaux commerciaux sur les 4 immeubles concernés et qui appartiennent au même propriétaire. Ce sont les témoins au jour le jour de l'état de dégradation et de vétusté de l'immeuble du 43 rue de la République. Le Commissaire prend note de leur témoignage.

Fait le 22 octobre 2022.

Hervé ROUECHE
Commissaire Enquêteur



Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

IV. Annexes

Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

Annexe 1 Publications Réglementaires

Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

Jeudi 25 août 2022

LE PROGRÈS | JURA ANNONCES LÉGALES 13

AVIS

Avis administratifs

Département du JURA

Commune de CHAUX DU DOMBIEF

Arrêté constatant la présomption de vacance de biens sur le territoire de la commune de Chaux-du-Dombief

Mme La Maire,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1123-1 à L.1123-3 ;
Vu l'article 713 du Code Civil ;
Vue la Délibération du conseil municipal de la Commune de Chaux-du-Dombief du 9 janvier 2020 ;
Considérant que les biens ne donnent lieu à aucune imposition de taxes foncières depuis de nombreuses années ;
Considérant qu'aucune formalité n'est mentionnée au fichier du Service de publicité foncière concernant ces parcelles ;
Considérant, après enquête, notamment auprès des services de l'Etat et localement, que les noms des personnes figurant aux fichiers de publicité foncière ne sont pas connus et n'ont pu être retrouvés ;

ARRÊTE

Article 1^{er}
Les biens immobiliers ci-après désignés sont présumés vacants et sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la Commune au sens de l'article L.1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques :

Commune	Section et numéro de parcelle
Chaux-du-Dombief	ZB 23
Chaux-du-Dombief	ZB 36
Chaux-du-Dombief	ZB 37

Article 2^e
Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département, affiché en Mairie et publié dans l'un des journaux d'annonces légales du département.

Article 3^e
Au cas où les propriétaires ne se seront pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévues ci-dessus, les parcelles susvisées seront présumées sans maître et le conseil municipal pourra l'incorporer dans le domaine privé de la commune par voie de délimitation.

Article 4^e
Par application de l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du préfet. En application de l'article R421-2, 1^{er} alinéa du code précité : « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours ».

Fait à Chaux Du Dombief, le 22 Août 2022

Mme La Maire,
Mélanie JEUNET

318925200

Enquêtes publiques

PRÉFECTURE DU JURA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Première Insertion

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'OUVREMENT D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ET ENQUÊTE PARCELLAIRE COMMUNE DE SALINS-LES-BAINS

Par arrêté préfectoral n° DCCPAT-BCIE-20220725-001, le préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant une opération de revitalisation immobilière dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Cette enquête se déroulera du 5 septembre 2022 à partir de 10h au 23 septembre 2022 - 16h, soit pendant 19 jours consécutifs sur la commune de Salins-les-Bains.

Le maître d'ouvrage est la commune de Salins-les-Bains, dont le siège est situé Place des Alliés et de la Résistance, 39110 SALINS-LES-BAINS où toute information pourra être obtenue auprès de M. Cédric DIETRICH, (03 84 75 10 12) mairie@salins-lesbains.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquête publique et parcellaire comprenant notamment une étude d'impact, pourront être consultés :

- en mairie de Salins-les-Bains, aux jours et heures d'ouverture au public (sous réserve de modification) : lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- sur le site Internet de la préfecture du Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr,

rubrique Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Déclarations d'utilité publique > DUP Expropriation

> DUP Salins les bains
- sur un point informatique à la préfecture du Jura (Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement) uniquement sur rendez-vous (03.84.86.84.00).

Toute personne pourra consigner ses observations du 5 septembre 2022 à partir de 10h au 23 septembre 2022 - 16h ;
- sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet à la mairie de Salins-les-Bains
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : DUP Salins-les-Bains) ;

Par courrier postal au siège de l'enquête à la mairie de Salins-les-Bains (adresse précitée), à l'attention du commissaire enquêteur qui l'annexera au registre correspondant ;
Les observations reçues par mail seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura (adresse et rubrique précitées).

Mr Hervé ROUECHE est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Elle recevra les observations écrites et orales du public aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

- le lundi 5 septembre 2022 de 10h à 12h,
- le mercredi 14 septembre 2022 de 14h à 16h,
- le vendredi 23 septembre de 14h à 16h.

En fin d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Salins-les-Bains, à la préfecture du Jura (sur rendez-vous) et sur le site Internet de la préfecture du Jura.

Le préfet du Jura est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet, à la cessibilité des parcelles et à l'autorisation environnementale.

318979490

PRÉFECTURE DU JURA

Première Insertion

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'Autorisation Environnementale Unique (AEU) « Loi sur l'eau » concernant le réaménagement d'un bassin de rétention au lieu dit « Derrière la Chapelle » sur la commune d'Arinthod

Par arrêté préfectoral n° DCCPAT-BCIE-20220816-002 du 16 août 2022, le préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du jeudi 15 septembre 2022 au jeudi 29 septembre 2022, soit pendant 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune d'Arinthod. Elle concerne la demande d'AEU présentée par la commune, représentée par le maire M. Jean-Charles GROSSEDIÈRE.

Cette enquête portera sur la demande au titre de la Loi sur l'eau, installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (COTA). Un exemplaire papier du dossier de demande d'AE sera déposé et pourra être consulté par le public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Arinthod :

lundi, mardi, jeudi 8h30/12h - 13h30/18h
Mercredi 8h30/12h
Vendredi 8h30/12h - 13h30/17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, rubrique Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Autorisation environnementale > Loi sur l'eau > Gestion des eaux pluviales - commune d'Arinthod. Un poste informatique sera mis à la disposition du public pour consulter le dossier à la préfecture du Jura - Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement (BCIE) - uniquement sur rendez-vous (03.84.86.84.00).

Durant cette période, le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Arinthod ;
- adresser ses propositions et observations par correspondance à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à la mairie d'Arinthod - située à rue des écoles (39240), siège de l'enquête.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par voie électronique du jeudi 15 septembre 2022 au jeudi 29 septembre 2022 - 18h à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : Bassin - Arinthod). Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura aux adresses et rubriques précitées.

M. Dominique BAUD, géologue, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra personnellement les observations écrites et orales du public aux lieux, lieux et heures indiqués ci-après dans le respect des mesures barrières :

- le jeudi 15 septembre de 8h00 à 12h00
- le jeudi 28 septembre de 14h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture du Jura - BCIE, sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura, ainsi qu'à la mairie d'Arinthod.

Le présent avis sera affiché dans la mairie concernée et sur les lieux du projet, visible des voies publiques, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

319041200

VIES DES SOCIÉTÉS

Dissolutions

LE COURTIER NAF CONSEILS

SASU en liquidation à capital variable de 5.000 €

Dont le siège social est au 5 rue du Puits Salé 28000 Lons-le-Saunier

844 768 696 RCS Lons-le-Saunier

Par décision en date du 29 juillet 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et coexté la clôture des opérations de liquidation à compter du 29/07/2022.

Radiation au RCS de Lons-le-Saunier.

318947400

ADJUDICATIONS IMMOBILIÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES APRES SURENCHÈRE

Maître Pascal RAULT Notaire associé SCP « Pascal RAULT et Elise CLERC-BARNABÉ, Notaires Associés », dont le siège est à LONS-LE-SAUNIER (Jura), 21bis rue Rouget de Lisle A l'Etude Notariale

En exécution des jugements rendus par le Tribunal Judiciaire de LONS LE SAUNIER, en date des :

- 3 avril 2019, ordonnant la vente aux enchères publiques,
- 6 juillet 2022, constatant la validité de la déclaration de surenchère faite suite à la vente aux enchères de l'immeuble en date du 29 mars 2022, et renvoyant la nouvelle adjudication sur la mise à prix ci-après, il va être procédé à la nouvelle adjudication sur surenchère de l'immeuble ci-après.

MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 à 10 heures COMMUNE D'ARBOS

Un terrain cadastré :

Al numéro 292, lieu dit La Platrière pour 9ca
Al numéro 302 même lieu dit pour 1ha 00a 71ca.

Situé en Zone AOC Arbois et en zone Uitz et AA du PLU actuel.

La MISE A PRIX SUR SURENCHÈRE est fixée à :
CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 EUR)

Paiement du prix : dans les 45 jours de l'adjudication devenue définitive.

Paiement des frais : comptant le jour de l'adjudication. Le cahier des charges peut être consulté en l'Office Notarial de la SCP RAULT-CLERC BARNABÉ.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude :
Tel 03.84.24.48.14

31902300

Euro
Légales

marchés publics

le journal

LE BIEN PUBLIC

>> CONTACT : 03 85 90 69 10
03 80 42 44 11

LE PROGRÈS

>> CONTACT : 0807 101 811

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 70.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarms aux entreprises
- Corresponsance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics

www.estbourgognemedia.marchespublics-eurolegales.com

www.leprogres.marchespublics-eurolegales.com

annonces légales

Ventes judiciaires

65001 - VJ
SCP LETONDOR GOY-LETONDOR MAIROT
 Avocats
 3, rue Pasteur - 38001 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
 Jeanmarie.letondor@barthelemy-conseil.fr
 Tél. 03 84 87 62 88

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Tribunal Judiciaire de LONS LE SAUNIER
 Site Anne Frank - 285, rue Georges Trouillot
 LUNDI 3 OCTOBRE 2022 A 10 H 00

MAYNAL

son à usage d'habitation, mitoyenne côté Nord, 2 bis, impasse de l'Alambic de habitable
 M² 117, partie plain-pied, rez-de-chaussée surélevé, grenier, avec terrain, lot n°292 (7a 91ca) et ZE n°20 (37a 50ca).

MISE A PRIX : 10 000 EUROS

le 19 septembre 2022 de 14 h 00 à 15 h 00 par la SAS ACTIO, Huissiers de la Lons-Le-Saunier - Tél. 03 84 86 01 00.

MONTMOROT

son immeuble en copropriété, 14, rue Léon et Céle Mathy, les lots suivants : n° 117 - cave n° 137 - un appartement type Filli au 4ème étage (surface 57,02 m²)

MISE A PRIX : 20 000 EUROS

et terrain sections AV n° 720 (sol pour 77a10ca) et n° 721 (sol pour 2a07ca) le 21 septembre 2022 de 14 h 00 à 15 h 00 par la SAS ACTIO, Huissiers de la Lons-Le-Saunier, tél. 03 84 86 01 00.

re charges, clauses et conditions énoncées aux cahiers des conditions de la consultables au Greffe du Juge de l'Exécution en matière immobilière du Tribunal Judiciaire de Lons-Le-Saunier - Site Anne Frank, 285, rue Georges Trouillot, Cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.
 ières reçues par ministère d'avocat seulement, inoffici au Bureau du Jura.
Informations : SCP LETONDOR GOY-LETONDOR MAIROT 03 87 62 88, ou greffe du Juge de l'Exécution en matière immobilière du Tribunal Judiciaire de Lons-Le-Saunier (Tél. 03 83 67 80 45).

Me J.-M. LETONDOR

annonces légales et judiciaires



MEDIALEX
 Annonces Légales & Formalités

Faites-nous parvenir vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique, marché public, avis d'attribution, publication judiciaire, vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00 - Fax : 0 820 309 009
 Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324
 35063 Rennes cedex

DIX DU JURA

18, rue de Ronde - BP 173 - Lons-le-Saunier Cedex
 Tél. 03 84 87 16 16 - Fax 03 84 47 62 73
 e-mail : redaction@dixdujura.fr

Éditeur : Pierre CHEMEL

ité éditrice :
 ETE D'ÉDITION DE LA PRESSE
 ENALE (SDM)
 s.pécial : 15 Avenue Prof. Gimonet
 33225
 33 BALMA-TOULOUSAIN Cedex
 03 84 64 00 37 500 €

opial actionnaire :
 DE REGIONALE

staur de publication :
 25 GAUVAIND

staur délégué :
 ipp ROPLET

ident :
 65 GAUVAIND

revision : IMPRAM - Cazan

ublicité locale, régionale
 et petites annonces :
 Tél. 03 84 82 28 95
 e-mail : publicite@10dix.com
 www.10dix.com
 Directeur de publication :
 Nicolas DENINGER

Annonces légales :
 MEDIALEX Tél. 02 99 26 42 00
 www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales au département du Jura

Prix : 1,80 €
 Abonnement 1 an : 85 €

ISSN 1143 - 2381
 Commission paritaire n° 3128 C 85545

Droit légal - Immatriculation au registre de la presse n° 116357 - sans autorisation de l'Etat

Imprimé par le groupe Imprimerie de l'Est - Imprimerie de l'Est - Imprimerie de l'Est - Imprimerie de l'Est

action : Microguy HENRIET (habilité en chef), Laurent VILLETTE, Joffrey FODIMB, Sébastien JULIEN BEAUBERT, Franck MAURAND, Odéane SALETTE-MARTHE

Avis administratifs

7301007701 - AA

Préfecture du JURA
Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique unique et enquête parcellaire

Commune de SALINS-les-BAINS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 1RE INSERTION

Par arrêté préfectoral n° DCP/PRAT-BCIE-20220619-002 du 16 août 2022, le préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant une opération de revitalisation immobilière dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Cette enquête se déroulera du 5 septembre 2022 à partir de 10 h 00 au 23 septembre 2022, 16 h 00, soit pendant 19 jours consécutifs sur la commune de Salins-les-Bains.

Le maître d'ouvrage est la commune de Salins-les-Bains, dont le siège est situé place des Allées et de la Résistance, 39110 Salins-les-Bains. Toute information pourra être obtenue auprès de M. Cédric DIETRICH, 03 84 73 10 12 maître@salins-lesbains.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquête publique et parcellaire comprenant notamment une étude d'impact, pourront être consultés :

- en mairie de Salins-les-Bains, aux jours et heures d'ouverture au public (sous réserve de modification) : lundi au vendredi, de 9h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 16 h 30,

- sur le site internet de la préfecture du Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr/rubrique/Actualites-Publications>Annonces>avis>Enquêtes publiques>Déclarations d'utilité publique>DUP Expropriations-DUP Salins les bains,

- sur un poste informatique à la préfecture du Jura (Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement) uniquement sur rendez-vous (03 84 86 84 00).

Toute personne pourra consigner ses observations du 5 septembre 2022 à partir de 10 h 00 au 23 septembre 2022, 16 h 00 :

- sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet à la mairie de Salins-les-Bains;

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-avis-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : DUP Salins-les-Bains);

- Par courrier postal au siège de l'enquête à la mairie de Salins-les-Bains (adresse précitée), à l'attention du commissaire enquêteur qui l'adressera au registre correspondant ;

Les observations reçues par mail seront rempli les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra les observations écrites et orales du public aux jours et heures indiqués ci-dessus :

- le lundi 5 septembre 2022 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 14 septembre 2022 de 14 h 00 à 16 h 00,
- le vendredi 23 septembre de 14 h 00 à 16 h 00.

En fin d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Salins-les-Bains, à la préfecture du Jura (sur rendez-vous) et sur le site internet de la préfecture du Jura.

Le préfet du Jura est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet, à la cessibilité des parcelles et à l'attribution environnementale.

Retrouvez-nous sur



7301075701 - AA

Préfecture du JURA
Demande d'Autorisation Environnementale Unique (AEU) «Loi sur l'eau» concernant le réaménagement d'un bassin de rétention au lieu-dit «Derrière la Chapelle» sur la commune d'ARINTHOD

Commune de SALINS-les-BAINS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° DCP/PRAT-BCIE-20220619-002 du 16 août 2022, le préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du jeudi 15 septembre 2022 au jeudi 29 septembre 2022, soit pendant 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune d'Arinthod. Elle concerne la demande d'AEU présentée par la commune, représentée par le maire M. Jean-Charles GROSPIEDIER.

Cette enquête portera sur la demande au titre de la Loi sur l'eau, installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (OTA), d'un exemplaire papier du dossier de demande d'AE sera déposé et pourra être consulté par le public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Arinthod :

- lundi, mardi, jeudi 8 h 30/12 h 00 - 13 h 30/18 h 00,
- Mercredi 8 h 30/12 h 00,
- Vendredi 8 h 30/12 h 00 - 13 h 30 / 17 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr/rubrique/Actualites-Publications>Annonces>avis>Enquêtes publiques>Autorisation environnementale>Loi sur l'eau> Gestion des eaux>pluviales> commune d'Arinthod.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public pour consulter le dossier à la préfecture du Jura, Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement (BCIE), uniquement sur rendez-vous (03 84 86 84 00).

Durant cette période, le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Arinthod ;
- adresser ses propositions et observations par correspondance à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à la mairie d'Arinthod, 2, rue des Ecoles (copier, adresse de l'enquête, 39110 Salins-les-Bains) ;

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par voie électronique du jeudi 15 septembre 2022 au jeudi 29 septembre 2022, 16 h 00 à l'adresse suivante :

- pref-avis-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : Bassin - Arinthod). Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura aux adresses et rubriques précitées.

- M. Dominique BAUD, géologue, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra personnellement les observations écrites et orales du public aux jours, lieux et heures indiqués ci-dessus dans le respect des mesures barrières :

- le jeudi 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 29 septembre de 14 h 00 à 18 h 00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture du Jura - BCIE, sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura, ainsi qu'à la mairie d'Arinthod.

Le présent avis sera affiché dans la mairie concernée et sur les lieux du projet, visible des voies publiques, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet du Jura.

Tarif de référence stipulé dans l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,183 € HT le caractère
 Les annonces sont informées que, conformément au décret du 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce cotés et publiés dans les journaux d'annonces légales, sont désormais numérotés et signés dans une base de données numérique centralisée, www.actuelgales.fr.

Vie de sociétés

7301063101 - VS

SCI LOMI
 Société civile immobilière
 Au capital de 6 250 euros
 Ancien siège social :
 10 avenue Charles-Jaffelin
 21200 BEAUNE
 Nouveau siège social :
 7 ter, rue du Malvernais
 39380 MONT-SOUS-VAUDREY
 844 306 654 RCS Dijon

TRANSFERT DE SIÈGE

Le 1er juillet 2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social de 10, avenue Charles-Jaffelin, 21200 Beaune au 7, rue du Malvernais, 39380 Mont-sous-Vaudrey à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Objet : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans.
 La société, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 844 306 654 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Lons-le-Saunier.

Gérance : M. Jean-Pierre REBOURSEAU, demeurant 3, impasse des Violettes, 21910 Barges et M. Nicolas DELATTE, demeurant 19, rue Louis-Gautier, 39380 Mont-sous-Vaudrey

Pour avis, La Gérance.

730069901 - VS

IN EXTENSO
 Experts Comptables
 70200 LURE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 6 août 2022 enregistré de la SAS dénommée : SOLATECH

Capital social : 8 000 euros.
 Siège social : 9, rue Henri-Paul (39700) Ranchet.

Objet : chape filigrane et isolation.
 Président : M. EDZ, SARL au capital de 1 000 euros, siège social 2, rue du Tissage 70200 La Cote, RCS Besançon n° 810 183 656.

Admission aux assemblées d'actionnaires : inscription en compte au jour de l'assemblée, exercice du droit de vote aux assemblées : une action une voix, agissement des caisses agissement dans tous les cas par décision collective des actionnaires.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Lons-le-Saunier.

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...



VIX DU JURA
 JEUDI 25 AOÛT 2022
 actu.fr/voix-du-jura 56

730069001 - VS

JOUFFROY + FILEAS
 AVOCATS
 14, rue Jean-de-Cirey
 21000 DIJON

SODEFI

Société par actions simplifiée
 Au capital de 1 500 000 euros
 Siège social : 18, avenue du Stade
 39000 LONS-LE-SAUNIER
 424 213 700 RCS Lons-le-Saunier

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 30 juin 2022, il résulte que la société n'étant plus tenue de procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant, le décès, par conséquent, de la pas renouveler Mme Olivia DI MARTINO dont le mandat de commissaire aux comptes suppléant est arrivé à expiration à l'issue de ladite assemblée, et de ne pas la remplacer.

Pour avis,

730108801 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Saint-Laurent-en-Grandvaux du 23 août 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société par actions simplifiée. Dénomination : EMCOF. Siège : rue des Pèlerins 39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux. Durée : 99 ans. Capital : 10 000 euros. Objet : conception et réalisation par sous-traitance d'outillages et de machines spéciales pour l'industrie et l'artisanat, maintenance et entretien-amélioration des outillages et machines, achat-vente de pièces et activités. Président : François PERRIER, 2, rue des Pèlerins 39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux. Domicile des assemblées et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation : RCS de Lons-le-Saunier.

Pour avis
 Le Président

730105901 - VS

LEGI CONSEILS
 LES CONSEILS JURIDIQUES EN LIGNE

EARL DOMAINE MARTIN-FAUDOT
 Exploitation agricole
 À responsabilité limitée
 Au capital de 121 999,21 euros
 1, rue Bardinet
 39600 ARBOIS
 410 948 475
 RCS Lons-Le-Saunier

AVIS DE MODIFICATIONS

DUA du 27 juillet 2022, les associés ont décidé de :

- Nommer M. Joris FAUDOT, 17, rue Bardinet, 39600 Mesnay, gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Michel FAUDOT, démissionnaire.

- Dénommer la société «DOMAINE MARTIN FAUDOT ET FILS».

- Transférer le siège du 19, rue Bardinet, 39600 Mesnay.

La Gérance.

Enquête publique (N°E2200043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RÉGION D'ARBOIS - POLIGNY

Mme Jeanne BOUDRY - Présidente
Mairie de Montholier
360, Route de Genève
39800 MONTHOLIER
Tél : 03 84 37 56 70
SIRET 25390038500019

L'avis implique un marché public
Objet : Travaux d'alimentation en eau potable - Marché 2023 à 2026

Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 1 - Travaux d'alimentation en eau potable
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 04/10/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 05/09/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-publics.info>

320484000

AVIS

Enquêtes publiques



PRÉFECTURE DU JURA

Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Crottenay

Par arrêté préfectoral DCPAT-BCIE-20220816-001 du 16 août 2022, le préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du lundi 5 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022 - 19h00, soit pendant 33 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de CROTENAY.

Cette enquête portera sur la demande de permis de construire n° 03916320C0003 d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CROTENAY, Lieu-dit « Les Grandes Plaines ».

Cette demande de permis de construire a été déposée par la société CPV SUN 40, dont le siège social est situé 47 Rue J.A Schumpeter (34 470) PEROLS.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et les pièces du permis de construire, est consultable :

- à la mairie de Crottenay aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, soit le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00, et le vendredi de 15h00 à 19h00 (sous réserve de modification) ;

- sur le registre dématérialisé mis en place :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-crottenay/>

- sur le site Internet de la préfecture du Jura à l'adresse suivante :

www.jura.gouv.fr, rubrique Accueil - Publications - Annonces et avis - Enquêtes publiques - Divers - Centrale photovoltaïque à CROTENAY - CPV SUN 40 ;

- sur un poste informatique à la préfecture du Jura (Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement) uniquement sur rendez-vous (03.84.86.84.00).

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture du Jura dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Durant cette même période, le public pourra transmettre ses observations et propositions par écrit :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet à la mairie de Crottenay ;

- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : parc-solaire-crottenay@democratie-active.fr

- par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr

(en précisant l'objet : Centrale photovoltaïque à Crottenay-CPV SUN 40).

- envoyées par courrier au siège de l'enquête en mairie, 4 Place de Franche-Comté, 39 300 CROTENAY à l'attention du commissaire enquêteur qui l'annexera au registre correspondant ;

Les observations seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse précitée. Mme Yolande GUYOTON a été désignée par le tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique susvisée. Elle recevra personnellement les observations écrites et orales du public aux lieux, jours et heures indiqués suivants, dans le respect des gestes barrières, en mairie de CROTENAY :

- Lundi 5 septembre de 9h30 à 12h00

- Mardi 20 septembre 9h30 à 12h00

- Vendredi 7 octobre de 16h30 à 19h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête

- à la préfecture du Jura - Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement ;

- à la mairie de Crottenay ;

- sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse www.jura.gouv.fr, rubrique Accueil - Publications - Annonces

et avis - Enquêtes publiques - Divers - Centrale photovoltaïque à CROTENAY-CPV SUN 40 ;

Toute information relative au projet peut être demandée auprès de la société CPV SUN 40. La personne à contacter est M. Mathieu Pinchard, Responsable régional et Chef de projets (Tel: 04 99 13 09 04 / 06 71 71 53 83 - m.pinchard@luxel.fr).

A l'issue de la procédure, le préfet du Jura est l'autorité compétente pour prendre la décision de délivrance.

318559700



PRÉFECTURE DU JURA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Deuxième insertion

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'OUVRETURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ET ENQUÊTE PARCELLAIRE COMMUNE DE SALINS-LES-BAINS

Par arrêté préfectoral n° DCPAT-BCIE-20220725-001, le préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant une opération de revitalisation immobilière dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Cette enquête se déroulera du 5 septembre 2022 à partir de 10H au 23 septembre 2022 - 16H, soit pendant 19 jours consécutifs sur la commune de Salins-les-Bains

Le maître d'ouvrage est la commune de Salins-les-Bains, dont le siège est situé Place des Alliés et de la Résistance, 39110 SALINS-LES-BAINS où toute information pourra être obtenue auprès de M. Cédric DIETRICH, (03 84 73 10 12) mairie@mairie-salinslesbains.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquête publique et parcellaire comprenant notamment une étude d'impact, pourront être consultés :

- en mairie de Salins-les-Bains, aux jours et heures d'ouverture au public (sous réserve de modification) : lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

- sur le site Internet de la préfecture du Jura à l'adresse suivante :

www.jura.gouv.fr, rubrique Accueil - Publications - Annonces et avis - Enquêtes publiques > Déclarations d'utilité publique > DUP Expropriation > DUP Salins les bains

- sur un poste informatique à la préfecture du Jura (Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement) uniquement sur rendez-vous (03.84.86.84.00).

Toute personne pourra consulter ses observations du 5 septembre 2022 à partir de 10H au 23 septembre 2022 - 16H :

- sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet à la mairie de Salins-les-Bains

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : DUP Salins-les-Bains) ;

- Par courrier postal au siège de l'enquête à la mairie de Salins-les-Bains (adresse précitée), à l'attention du commissaire enquêteur qui l'annexera au registre correspondant ;

Les observations reçues par mail seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura (adresse et rubrique précitées).

Mr Hervé ROUCHE est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Elle recevra les observations écrites et orales du public aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

- le lundi 5 septembre 2022 de 10H à 12H-, le mercredi 14 septembre 2022 de 14H à 16H ;

- le vendredi 23 septembre de 14H à 16H

En fin d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Salins-les-Bains, à la préfecture du Jura (sur rendez-vous) et sur le site internet de la préfecture du Jura.

Le préfet du Jura est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet, à la cessibilité des parcelles et à l'autorisation environnementale.

318979900

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Maître Dominique RUEZ
Notaire à DOLE (Jura)
13 rue Macédonio Melloni

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée "SELARL RUEZ & Associés notaires", titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura), 13, rue Macédonio Melloni, le 02 septembre 2022 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : PAUPERT Père et Fils.

Le siège social est fixé à : CHAUSSIN (39120) 12, route de Longwy.

La société est constituée pour une durée de QUATRE VINGT DIX NEUF ANS (99 ans) années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR).

Il est divisé en 120 parts, de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 120 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

* Monsieur Gabriel PAUPERT à concurrence de 60 parts, portant

les numéros 1 à 60, en rémunération de son apport en numéraire.

* Monsieur Anthony PAUPERT à concurrence de 60 parts, portant les numéros 61 à 120, en rémunération de son apport en numéraire

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Gabriel PAUPERT (39120) 2 Place de la Gare.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

Pour avis
Le notaire.

320579300

APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LEGALES

Nos services
sont à votre disposition
Confiez-nous
vos formalités

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

LE PROGRÈS
le journal
LE BIEN PUBLIC

Professionnels
du Droit et du Chiffre
en quelques clics
publiez vos
Annonces Légales
partout en France.

leprogres.viedessocietes-eurolegales.com
identifiant + code d'accès sécurisé sur demande

0809 101 811

lpral@leprogres.fr

plateforme nationale
de saisie en ligne



Annonces légales

VOIX DU JURA
JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022
actu.fr/voix-du-jura 55

Vie de sociétés

7301740301 - VS
« **SOP OFFICE NOTARIAL DE JOUX** »

1, rue Pierre-Mendès-France
25300 PONTARLIER
Maitre ESTHER ARBELET

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Esther ARBELET, notaire à Pontarlier, le 31 août 2022, il a été constaté la cession par le SAS LES TITRES GRANES, au capital de 500 euros, ayant son siège social à Prémanon (39220), 37, allée de la Buchaille, identifiée au RCS de Lons-le-Saunier sous le n° 840 01 803, au profit de la SARL HISTOIRES DE MOMES, au capital de 5 000 euros, ayant son siège social à Labergement-Sainte-Marie (25160), 10A, rue de Moutin, identifiée au RCS de Besançon sous le n° 812 803 034, portant sur un fonds de commerce, connu sous le nom de « Les Titres Granes » situé et exploité à Prémanon (39220), 37, allée de la Buchaille, moyennant le prix de cinquante mille euros (50 000 euros) et appliquant aux éléments incorporés.
Date d'entrée en jouissance à compter du 01 août 2022.
Opposition en l'étude de Me Perrine CHIFFI, notaire à Poligny (39000), 6, rue du Champ-de-Foire, dans les 10 jours suivant l'insertion ou la publication au bulletin officiel des annonces commerciales.
Pour insertion,
Me Esther ARBELET, notaire.

7301807401 - VS
Cattin
AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 juillet 2022.
Dénomination : **CZ AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 25, avenue de la Gare, 39190 Beaufort-Orbagna.
Objet : travaux d'entretien et d'aménagements extérieurs, travaux de terrassement, voies réseaux divers, travaux électriques et travaux préparatoires, achat et ventes de matériaux, location de matériels et d'équipements de BTP avec opérateur et prestation de services en sous-traitance lié à ces activités.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 000 euros.
Cession d'actions et agrément : en cas de pluralité d'associés les cessions de titres sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
A été nommé président M. Cyril CARBILLET, 25, avenue de la Gare, 39190 Beaufort-Orbagna.
La société sera immatriculée au RCS de Lons-le-Saunier.

7301690401 - VS
DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : T.M.B. FORME : EURL, société en liquidation. Capital social : 5 000 euros. Siège social : 11, rue du Fay-Parcours, 39190 Grande-Hivière-Château. 481 257 044 RCS de Lons-le-Saunier. Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2022, l'associé unique a déclaré la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2022.
M. Thierry FACHINETTI, demeurant 11, rue du Fay-Parcours, Château des Prés, 39190 Grande-Hivière a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

7301944901 - VS
AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 2 septembre 2022, il a été constitué une EURL dénommée : **CHRIS DEPARNAVAGE**.
Objet social : tous travaux de dépannage et de maintenance industrielle, scavolement, l'achat et la vente de tous matériels et appareils afférents à ces activités.
Siège social : 32, rue du Bourgeat - Cinquante 39200 Saint-Claude.
Capital : 5 000 euros.
Gérance : M. Christophe BARIDONE, demeurant 4, rue du Bugnon - Cinquante 39200 Saint-Claude, assure la gérance.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Lons-le-Saunier.

7301757901 - VS
SCM CABINET MEDICAL DE SAINT-LUPICIN

SCM
Siège social : 10, allée des Frères-Jacquier
39170 COULX-DU-LIZON
488 529 723 RCS Lons-le-Saunier

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 28 février 2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateurs M. Bruno LECOQ, demeurant 65, impasse de la Croussette, 39170 Lavans-sous-Mont et M. Thierry TROUPEL, demeurant 13, rue des Thuils, 39170 Coteaux-du-Lizon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter les passifs, et les a autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 10, allée des Frères-Jacquier, 39170 Coteaux-du-Lizon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Lons-le-Saunier, en annexe au RCS.
Pour avis,
Les Liquidateurs.

7301906401 - VS
EPOUX MILLET

SCI au capital de 500 euros
Siège social : 17, Route Nationale 73
39700 PANCHOT
RCS Lons-le-Saunier 44289326

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 4 novembre 2020 à été décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M. MILLET Christian demeurant 17, Route Nationale 73, 39700 Panchot pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la radiation des opérations de liquidation. Clôture au RCS de Lons-le-Saunier.

7301642201 - VS
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : VELA VEB FRANCE LOVATO. Forme : SAS. Capital social : 1 000 000 euros. Siège social : 34, rue Saint-Jérôme 69007 Lyon 7ème 391 009 839 RCS de Lyon.
Aux termes de l'AGE en date du 1er août 2022, les associés ont décidé, à compter du 1er septembre 2022, de transférer le siège social à 70, rue du Levant, 39000 Lons-le-Saunier. Président : M. Laurent LOVATO, demeurant 34, rue Saint-Jérôme 69007 Lyon 07. Président directeur général : M. Yvon LOVATO, demeurant 114, rue des Tourterelles, 39570 Penryg. Radiation du RCS de Lyon et immatriculation au RCS de Lons-le-Saunier.

7301732401 - VS
« **SOP OFFICE NOTARIAL DE JOUX** »

1, rue Pierre-Mendès-France
25300 PONTARLIER
Maitre ESTHER ARBELET

LES MINI-POUSSES JURASSIENNES

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 100 euros
37, allée de la Buchaille
39220 PRÉMANON
RCS Lons-Le-Saunier n° 820 580 166

AVIS DE CHANGEMENT DU PRÉSIDENT

Aux termes d'un acte reçu par Me ARBELET, notaire à Pontarlier, le 31 août 2022, le SAS VALE EARLY CHILDHOOD EDUCATION, siège : VEGE, au capital de 500 000 euros, ayant son siège social à Pontarlier (25300), 4, place des Bernardines, identifiée sous le n° Sirens 815 303 766 RCS Besançon a été nommé président, à compter du 31 août 2022, pour une durée limitée, avec pour représentant permanent Mme Silvia SETZL, en remplacement de Mme Cécilia PELLEFIN, démissionnaire à compter du 31 août 2022.
Pour avis,
Me Esther ARBELET.

Avi administratifs

7300764701 - AA
Commune de GROTENAY

Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DCPBAT-BCIE-20220816-001 du 16 août 2022, le préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du lundi 5 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022 - 19 h 00, soit pendant 33 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Grotenay.
Cette enquête portera sur la demande de permis de construire n°039183200-003 d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Grotenay, lieu-dit « Les Grandes-Plaines ». Cette demande de permis de construire a été déposée par la société CPV SUN 40, dont le siège social est situé 47, rue JA Schampetier, (94470) Péron.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier d'impact et les pièces du permis de construire, est consultable :
- à la mairie de Grotenay aux jours et heures d'ouverture au public (sous réserve de modification) : lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30,
- sur le site internet de la préfecture du Jura à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/paro-solaire-grotenay/>
- sur le site internet de la préfecture du Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr/rubrique/Actualites-Publications-Annonces-et-avis-Enquetes-publiques-Divers-Centrale-photovoltaïque-a-Grotenay-CPV-SUN-40
- sur un poste informatique à la préfecture du Jura (bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement) uniquement sur rendez-vous (03 84 86 84 00).
Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture du Jura dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
Durant cette même période, le public pourra transmettre ses observations et propositions par écrit :
- sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet à la mairie de Grotenay ;
- par voie électronique sur le Registre dématérialisé à l'adresse suivante : paro-solaire-grotenay@democratie-active.fr
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : Centrale photovoltaïque à Grotenay-CPV SUN 40).
- envoyées par courrier au siège de l'enquête en mairie, 4, place de Franche-Comté, 39200 Grotenay à l'attention du commissaire enquêteur qui l'annexera au registre correspondant.
Les observations seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse précitée.
Mme Yolande CLUYOTON a été désignée par le tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique susvisée. Elle recevra personnellement les observations écrites et orales du public aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessous, dans le respect des gestes barrières, en mairie de Grotenay :
- lundi 5 septembre de 9 h 30 à 12 h 00,
- mardi 20 septembre 9 h 30 à 12 h 00,
- Vendredi 7 octobre de 16 h 30 à 19 h 00.
A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- à la préfecture du Jura - bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement ;
- à la mairie de Grotenay ;
- sur le site internet des services de l'état dans le Jura à l'adresse www.jura.gouv.fr/rubrique/Actualites-Publications-Annonces-et-avis-Enquetes-publiques-Divers-Centrale-photovoltaïque-a-Grotenay-CPV-SUN-40.
Toute information relative au projet peut être demandée auprès de la société CPV SUN 40. Le personnel à contacter est M. Matthieu PANCHARD, responsable régional et Chef de projets (06 04 99 13 09 04 / 06 71 71 33 83 - m.panchard@luxe.fr).

730109401 - AA
Préfecture du JURA

Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique unique et enquête parcelaire

Commune de SALINS-les-BAINS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 2E INSERTION

Par arrêté préfectoral DCPBAT-BCIE-20220725-001, le préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant une opération de revitalisation immobilière dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.
Cette enquête au déroulera du 5 septembre 2022 à partir de 10 h 00 au 23 septembre 2022, 16 h 00, soit pendant 19 jours consécutifs sur la commune de Salins-les-Bains.
Le maître d'ouvrage est le commune de Salins-les-Bains, dont le siège est situé à l'adresse suivante : Mairie de Salins-les-Bains, 39110 Salins-les-Bains où toute information pourra être obtenue auprès de M. Cedric DETRICH, 03 84 73 10 12 mairie@salins-lesbains.fr.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquête publique et parcelaire comprenant notamment une étude d'impact, pourront être consultés :
- en mairie de Salins-les-Bains, aux jours et heures d'ouverture au public (sous réserve de modification) : lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30,
- sur le site internet de la préfecture du Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr/rubrique/Actualites-Publications-Annonces-et-avis-Enquetes-publiques-Dclarations-d-utilite-publique-DUP-Expropriation-DUP-Salins-les-Bains,
- sur un poste informatique à la préfecture du Jura (bureau de la Coordination Interministérielle et de l'environnement) uniquement sur rendez-vous (03 84 86 84 00).
- sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet à la mairie de Salins-les-Bains ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : DUP Salins-les-Bains) ;
- Par courrier postal au siège de l'enquête à la mairie de Salins-les-Bains (adresse postale) ; à l'attention du commissaire enquêteur qui l'annexera au registre correspondant ;
- Les observations reçues par mail seront consultables sur le site internet des services de l'état dans le Jura (adresse et rubrique précitées).
M. Hervé ROUECHES est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra les observations écrites et orales du public aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :
- le lundi 5 septembre 2022 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 14 septembre 2022 de 14 h 00 à 16 h 00,
- le vendredi 23 septembre de 14 h 00 à 16 h 00.
En fin d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Salins-les-Bains, à la préfecture du Jura (sur rendez-vous) et sur le site internet de la préfecture du Jura.
Le préfet du Jura est l'autorité compétente pour prendre la déclaration de projet, à la possibilité de parcelaire et à l'autorisation environnementale.

7301529501 - AA
Commune de L'ÉTOILE

Correctifs à la modification simplifiée n°1 du PLU

AVIS CORRECTIFS

Par délibération du conseil municipal en date du 4 mai 2022, la modification simplifiée n° 1 du PLU de L'Étoile a été approuvée.
Par délibération en date du 24 août 2022, les rectificatifs demandés suite au contrôle de légalité ont été approuvés.
Ces décisions ont été affichées au secrétariat de mairie pour une durée de 1 mois à compter du 29 août 2022.
Le dossier de la MS n° 1 du PLU est tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie (jours et heures habituels d'ouverture).

Marchés publics
Procédure adaptée

7301868001 - SF
CC Bresse Haute Seille

Travaux de curage et dérasement

PROCÉDURE ADAPTÉE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : CC Bresse Haute Seille.
N° National d'identification : 20006961500017.
Code postal : 39140.
Villes : Bletterans.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
https://ccbressahauteseille.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public/23572_885128.htm
Contact : Guillemine Cédric, email : g.cuillemine@bressahauteseille.fr
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte
Condition de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle / référence de la société.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limite de réception des plis : 27 septembre 2022 à 9 h 00.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : accord cadre à bons de commande travaux de curage et dérasement.
CPV - Objet principal : 45233141.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : la consultation concerne les travaux de curage de fossés et le dérasement d'écoulements le long des villages communaux d'intérêt communautaire.
Lieu principal d'exécution du marché : territoire de la communauté de communes Bresse Haute Seille.
La consultation comporte des franchises : non.
Marché alliot : non.

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

FACILE PERTINENT PROCHE

CENTRALEDES MARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici

Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

Annexe 2 Procès-verbal de synthèse

Enquête publique (N°E22000043/25) Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique des travaux dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (programme de travaux n°1) sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

PROCES-VERBAL des observations écrites ou orales du registre de l'enquête publique adressés au Commissaire Enquêteur

Hervé ROUECHE Commissaire Enquêteur.

Le 28 septembre 2022,

REFERENCES :

- L'article R.123-18 du Code de l'environnement stipule que :
« Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. »

PIECES JOINTES :

- Synthèse des observations formulées par le public et consignées dans le registre d'enquête.
- Interrogation personnelle du Commissaire Enquêteur

Dans le cadre des 3 permanences, 2 personnes se sont présentées à moi. Au cours de cette enquête 1 observation a été formulée sur le registre d'enquête publique.

Je vous demande donc de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R. 123-18 du Code de l'environnement, vos observations éventuelles en réponse au regard des remarques formulées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Remis et commenté à la Mairie de Salins-les-Bains, le 28 septembre 2022, en deux exemplaires de 2 pages.

Pour le maître d'ouvrage

Pris connaissance le 28 septembre 2022
Signature

Le Commissaire Enquêteur

Remis et commenté le 28 septembre 2022
Signature



1. Observations formulées par le public et consignées dans le registre d'enquête

1 – Brasserie le commerce (43 rue de la République) locataire du fonds de commerce SAS GRIMCO. Mme GRIMBUHLER Caroline et M. CANNARD Jean Michel gérant et créateur de la société.

Notre fonds de commerce se situe dans l'immeuble du 43 rue de la République avec un accès 24 rue d'Orgemont, immeuble qui présente plusieurs signes de dangerosité, notamment au niveau de la toiture (fissures sur les cheminées, chéneaux hors d'usage) et également au niveau des ouvertures (fenêtres délabrées et porte d'accès endommagée) ce qui engendre des voies d'eau et qui compromettent la bonne marche de la cellule commerciale. En outre les étages comprenant d'éventuels logements sont complètement à l'abandon depuis plusieurs décennies d'où l'urgence d'une réhabilitation.

Nous sommes donc pleinement favorables à cette enquête publique.

2. Interrogation personnelle du Commissaire Enquêteur

Pas d'interrogation personnelle du Commissaire Enquêteur.